

**Délibération N°15****COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
"PAYS DE LAPALISSE"**

NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE :	25
PRESENTS :	22
VOTANTS :	24

**OBJET :**

**MISSION LOCALE ESPACE  
JEUNES – PARTICIPATION  
2024.**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mil vingt-quatre

Le Seize Janvier à 19 heures

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes  
"PAYS DE LAPALISSE"

légalement convoqué en date du 10 Janvier 2024 s'est réuni, à  
la Salle de la Grenette de Lapalisse, en séance ordinaire  
publique

sous la présidence de

**Monsieur Jacques de CHABANNES, Président**

Étaient présents :

- Commune de ANDELAROCHE : Mme RICHARD
- Commune de BARRAIS-BUSSOLLES : Mme THEVENOUX
- Commune de BILLEZOIS : M. PLANCHE
- Commune de LE BREUIL : M. LASSALLE
- Commune de DROITURIER : M. MARQUET (pouvoir du titulaire M. POUZERAT)
- Commune de ISSERPENT : M. SALLES
- Commune de LAPALISSE : M. de CHABANNES. M. BOUCHET. Mme QUATRESSOUS.  
M. BRUNIAU. Mme CHERVIN. M. ROUSSILHE. Mme MINARD de CHABANNES.  
Mme PERICHON. M. FERBOS. Mme AUBIN
- Commune de PERIGNY : M. HERVIER
- Commune de SAINT-CHRISTOPHE-EN-BOURBONNAIS : Mme WALRAET
- Commune de SAINT-ETIENNE-DE-VICQ : M. POTHIER
- Commune de SAINT-PIERRE-LAVAL : M. COLLANGES
- Commune de SAINT-PRIX : M. HANGARD
- Commune de SERVILLY : M. GAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

Commune de BERT : M. VIVIER, pouvoir à Mme THEVENOUX  
Commune de LAPALISSE : M. BODIN, pouvoir à M. de CHABANNES

Absente :

Commune de SAINT-PRIX : Mme L'HULLIER

Madame Delphine THEVENOUX a été élue Secrétaire.

Monsieur le Président rappelle au Conseil que la  
Communauté de Communes est adhérente de la Mission  
Locale Espace Jeunes depuis sa création, conformément à son  
pacte statutaire.

La Mission Locale a pour vocation de proposer aux  
jeunes du « Pays de Lapalisse » en difficulté d'insertion des  
services d'accompagnement moyennant le règlement par la  
collectivité d'une participation financière.

Le montant de la participation pour 2024 s'élèvera à 8  
634,30 €, soit une diminution par rapport à 2023 (8 640,42 €).

Après avoir présenté le bilan 2023 concernant  
l'accompagnement des jeunes sur le territoire, Monsieur le  
Président sollicite l'accord de l'assemblée pour le  
renouvellement de la participation de la Communauté de  
Communes à la Mission Locale pour l'année 2024.

Le Conseil, entendu les explications de son Président et  
après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver la participation de la Communauté de  
Communes à la Mission Locale Espace Jeunes de Vichy,

- de délivrer pouvoir à Monsieur le Président pour acquitter la participation 2024 s'élevant à 8 634,30 €,

- de retenir le montant de cette dépense pour les inscriptions budgétaires 2024.

Fait et délibéré à Lapalisse les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,  
Le Président,  
J. de CHABANNES,

Certifié exécutoire  
Transmis en Sous-Préfecture  
de Vichy le : 26 JAN. 2024  
Publié ou Notifié  
le : 17 JAN. 2024  
Accusé Réception en Sous-Préfecture  
le :  
Ou Accusé Réception de la télétransmission  
le :

Le Président,  
J. de CHABANNES,

~~COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
"PAYS DE LAPALISSE"~~

~~COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
"PAYS DE LAPALISSE"~~